



GRAND PRIX DE CRÉCY

Samedi 20 & Dimanche 21 Mai 2023

Route de Guérard,
77580, Crécy La Chapelle
info@domainedecrecy.com
Tel : 01.64.75.34.44

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vademecum Sportif 2023 édité par la FFGolf et ceux du R&A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs licenciés FFGolf en 2023 ou d'une Fédération étrangère reconnue, dans la limite d'index fixée par le Comité de l'épreuve.

Licence, certificat médical (ou questionnaire de santé) et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la ffgolf au plus tard à la date de clôture des engagements.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription. Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Le nombre de joueurs maximum autorisé est de 144 dont 33 places minimum réservées aux dames (hors wild cards) et 14 wild cards maximum.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames ci-dessus.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, il sera réservé 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

FORME DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le parcours Vignoly (A. Palmer) du CrécY Golf Club.

Stroke-play 36 trous, 18 trous par jour

1 série Messieurs : index inférieur ou égal à 8.4 - repères de départ : blancs

1 série Dames : index inférieur ou égal à 11.4 - repères de départ : bleus

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 2 Marques Blanches – Par 74, Slope 141

Dames : Repère 4 Marques Bleues – Par 74, Slope 139

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vadémécum)

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Une journée de reconnaissance en semaine est incluse dans la participation. Il faudra effectuer une réservation auprès de l'accueil **au 01 64 75 34 44 ou info@domainedecrecy.com**. Les règles d'entraînement de la FFGolf devront être respectées.

PRIX

Les 3 premiers Messieurs en brut seront récompensés.

Les 3 premières Dames en brut seront récompensées.

En cas d'égalité pour le 1^{er} prix brut à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off trou par trou. Le départage des autres ex aequo se fera sur les scores du tour 2, puis 18, 9, 6, 3 et derniers trous du tour 2.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

La remise des prix aura lieu au restaurant du golf le dernier jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Mardi 18 Avril 2023 : ouverture des inscriptions

Vendredi 5 Mai 2023 : date limite d'inscription

Mardi 9 Mai 2023 : publication de la liste des joueurs retenus

- Adultes : 90 €
- Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) : 65 €
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) : 50 €
- Membres du club : 30 €

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

La composition du Comité de l'Epreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1er tour.